

COMPTE - RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Samedi 29 juin 2013

ETAIENT REPRESENTES : A.S.B.R. (D.DUPAS) – CE CASTELBRIANTAIS (P.EVENO) – CE LAVAL (J. BERANGER) – CE SABLE (J.B. FARCY) – CE LE MANS (G. DAVY) - CERCLE MOUSQUETAIRES DE LOUE (P. ROLLAND) – CLUB D'ESCRIME HERBLINOIS (B. CONAN) –C.S.A.D. ANGERS (P. MASSON) – EPEE SABLaise (C. RUCHAUD) -E.R.N.M. NANTES (P. POIRIER) - ESCRIME SUR VIE (E. SEVESTRE) – NDC ANGERS (C.RISTOR) – NEC ESCRIME (J. BEAU) – PRYTANEE MILITAIRE LA FLECHE (P. ROMAGNE) - SCO ANGERS (R. BAYER) –

ETAIENT EXCUSES : ABSEC (R. COLLIN) – LA DAGUE POURPRE (MC. ROBERT) – CEN (Y. AMOURICQ) – SE ST NAZAIRE (JF. ANDRE) – ESCRIME CLUB DE NEUVILLE (S. BRETON)

Total des voix : 85 voix: le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut élire valablement.

Répartition des pouvoirs :

- PRYTANEE MILITAIRE LA FLECHE : JC. GAVEN à P. ROMAGNE
- CE CASTELBRIANTAIS : A. RIBERA à P. EVENO
- CERCLE MOUSQUETAIRES DE LOUE : M. BOULARD à M. ROLLAND
- CLUB D'ESCRIME HERBLINOIS : E. JOLY à B. CONAN
- CSAD ANGERS : F. LAPLACE à P. MASSON
- E.R.N.M. NANTES : O. BRUN à M. POIRIER
- N.D.C. ANGERS : A. FOURNIER à C. RISTOR

Début de la séance : 14h30

Vote

Dépouillement des bulletins de vote : suspension de séance à 15h00

Annonce des résultats et fin de la séance : 15h15

1- OBJET DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective est le suivant :

- 1- Election d'un membre au Comité Directeur
- 2- Election de deux Vérificateurs aux Comptes

2-MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE ELECTORALE

Christian MULLER
Cécile ROLLAND

3-ELECTION AU COMITE DIRECTEUR

31- Présentation des candidatures

Rappel de l'objet de l'élection : Elodie SORTANT, élue au Comité Directeur et Secrétaire Générale du Bureau de la ligue, respectivement par l'Assemblée Générale du 16 juin 2012, et le nouveau Comité Directeur constitué le 16 juin 2012, a donné sa démission le 9 février 2013.

Par conséquent, sont vacants et doivent être pourvus :

- Un vingt et unième poste au Comité Directeur,
- Le poste de Secrétaire Générale du Bureau

Rappels :

Selon l'article 11 des statuts, la Ligue est administrée par un Comité Directeur de 21 membres.

Rappel de l'article 12-2 du Règlement Intérieur : chaque candidat devra avoir au premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés (50% + 1 voix), pour le deuxième tour, le cas échéant, élection à la majorité relative à condition d'avoir obtenu au moins 20% des suffrages exprimés au premier tour.

Candidates : 1	Candidats : 0
Chantal LE GALL	

La candidature a été adressée dans les délais, sous pli recommandé, conformément à l'article 11-4 des statuts.

32- Résultats des élections

Chantal LE GALL	76 voix	élue
-----------------	---------	------

1 poste à pourvoir : 1 candidat élu

Le Comité Directeur réuni le 29 juin 2013 a confirmé sa décision de nommer Chantal LE GALL au poste de Secrétaire Générale de la Ligue si elle est élue.

Chantal LE GALL ayant été élue, assurera donc les missions de Secrétaire Générale de la Ligue et devient membre du Bureau.

Chantal LE GALL est félicitée par l'Assemblée Générale.

4-ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Rappel de l'objet de l'élection : Jacques GRENON, trésorier de la précédente mandature, et désigné par l'Assemblée Générale du 16 juin 2012 pour assurer la mission de vérificateur aux comptes, a mis fin à sa mission le 5 mars 2013.

Rappel :

Article 12.6 des statuts - L'AG de la Ligue désigne 2 commissaires au compte pour la durée du mandat du Comité de Direction.

Un candidat est en lice pour cette nouvelle élection : Christian MULLER, vérificateur aux comptes de la précédente mandature.

Christian MULLER est désigné par l'Assemblée Générale avec 84 voix pour et 1 abstention, pour assurer la mission de vérificateur aux comptes.

Il n'est pas désigné de second vérificateur aux comptes : le second poste est vacant.

Compte-rendu rédigé le 24 juillet 2013,

L. MULLER
Présidente